

Notice annuelle de 2018

Le 6 février 2019

## Great-West Lifeco Inc.

## Table des matières

	Notice annuelle	Pages intégrées par renvoi provenant du rapport de gestion annuel de 2018 daté du 6 février 2019
<b>INTRODUCTION</b>	1	
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>		
Nom, adresse et constitution	2	
Liens intersociétés	2	
<b>DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE</b>		
Renseignements généraux	4	1-116
Facteurs de risque	6	77-99
<b>ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE</b>	6	1-116
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>		
Description générale	8	
Notes	13	
<b>DIVIDENDES</b>	16	
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	17	
<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</b>		
Administrateurs	22	
Hauts dirigeants	25	
Actionnariat des administrateurs et des hauts dirigeants	26	
<b>LITIGES ET PROCÉDURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION</b>	26	
<b>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	26	
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>	27	
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT</b>	27	
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	29	
<b>ANNEXE A</b>		
Charte du comité d'audit	30	

## INTRODUCTION

La présente notice annuelle a pour but de donner au lecteur des renseignements importants sur Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») et son entreprise.

Sauf indication contraire, tous les renseignements donnés dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 31 décembre 2018 et toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

### *Renseignements intégrés par renvoi*

Le rapport de gestion de 2018 de Lifeco, qui est daté du 6 février 2019 (le « rapport de gestion »), est intégré à la présente notice annuelle par renvoi; on peut le consulter à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### *Mise en garde relative aux renseignements prospectifs*

La présente notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent comporter de l'information prospective. L'information prospective comprend les énoncés de nature prévisionnelle, les énoncés qui dépendent de situations ou d'événements futurs ou renvoient à ceux-ci ou les énoncés qui comportent des termes comme « s'attend à », « prévoit », « a l'intention de », « est d'avis », « estime » et d'autres expressions similaires ou la forme négative de ceux-ci. Ces énoncés portent notamment sur les activités de Lifeco, son entreprise, sa situation financière, ses résultats financiers prévus (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance), ses stratégies d'affaires en cours, ses perspectives et les opérations qu'elle pourrait conclure à l'avenir, y compris sur les avantages qu'elle prévoit tirer d'acquisitions et de dessaisissements et les réductions et les économies de coûts prévues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les prévisions, les estimations, les projections et les conclusions relatives à des événements futurs qui sont valides au moment où les énoncés sont faits et sont, de par leur nature, assujettis notamment à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses au sujet de Lifeco, de certains facteurs économiques et du secteur des services financiers en général, y compris les secteurs de l'assurance et de l'épargne collective. Ces énoncés ne sont pas garants des résultats futurs. Les lecteurs sont donc prévenus que les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs. Les facteurs et les hypothèses principaux qui ont servi à formuler les renseignements prospectifs qui figurent dans les présentes comprennent l'hypothèse selon laquelle le contexte économique et commercial dans lequel Lifeco exerce ses activités demeurera essentiellement le même, y compris en ce qui concerne le comportement des clients, la réputation de Lifeco, le prix des produits offerts sur le marché, le chiffre des ventes, les revenus en primes, les honoraires, le montant des frais, les statistiques de mortalité, les statistiques de morbidité, les taux de déchéance des polices, les mécanismes de réassurance, les besoins en matière de liquidités et de capitaux, les notes de crédit, les taxes et impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et les cours du change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence ainsi que d'autres facteurs économiques et politiques et la situation des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Bon nombre de ces hypothèses sont fondées sur des facteurs et des événements qui sont indépendants de la volonté de Lifeco et il n'est pas garanti qu'elles se concrétiseront. Les autres hypothèses et facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus diffèrent considérablement de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs comprennent la façon dont les clients réagissent aux nouveaux produits, la dépréciation du fonds commercial et d'autres éléments d'actif incorporels, la mesure dans laquelle Lifeco réussit à exécuter ses plans stratégiques et les modifications de ceux-ci, les progrès technologiques, la défaillance des systèmes d'information et les atteintes à la sécurité (y compris les cyberattaques), les sommes à payer relativement aux produits de placement, les modifications apportées aux lois et aux règlements locaux et internationaux, les modifications apportées aux conventions comptables et l'effet de l'application de telles modifications, l'amorce de poursuites judiciaires ou de procédures d'application de la réglementation imprévues, les catastrophes, la continuité du personnel et des fournisseurs de services indépendants et la possibilité de recruter du personnel supplémentaire ou de trouver de nouveaux fournisseurs, le pouvoir de Lifeco de réaliser des opérations stratégiques et la mesure dans laquelle elle réussit à intégrer les entreprises acquises et les changements importants imprévus qui surviennent dans ses installations, ses relations avec ses clients et ses employés ou ses ententes de crédit. Les lecteurs sont prévenus que cette liste d'hypothèses et de facteurs n'est pas exhaustive et qu'il pourrait exister d'autres facteurs, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » des présentes et ceux qui sont abordés dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris les facteurs dont il est question aux rubriques « Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle » et « Sommaire des estimations comptables critiques » du rapport de gestion, que l'on peut consulter, ainsi que les autres

documents que la Société a déposés, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). De plus, les lecteurs sont priés d'examiner attentivement ces facteurs, incertitudes et événements éventuels, ainsi que d'autres qui ne sont pas mentionnés dans les présentes, et de ne pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si cela est exigé expressément par les lois applicables, Lifeco n'a pas l'intention de mettre à jour l'information prospective pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour une autre raison.

*Mise en garde relative aux mesures financières non définies par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)*

La présente notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi contiennent certaines mesures financières qui ne sont pas définies par les IFRS. On les reconnaît notamment par l'emploi de termes comme « bénéfice d'exploitation », « bénéfice net ajusté », « rendement des capitaux propres ajusté », « bénéfice net des activités principales », « taux de change constant », « incidence de la fluctuation des devises », « primes et dépôts », « souscriptions », « actif géré » et « actif administré ». Les mesures financières non définies par les IFRS visent à fournir à la direction et aux épargnants des mesures de rendement supplémentaires qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure similaire qui serait définie par les IFRS. Toutefois, elles n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne peuvent être comparées directement aux mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Les lecteurs sont priés de se reporter aux rapprochements appropriés de ces mesures et des mesures prescrites par les IFRS.

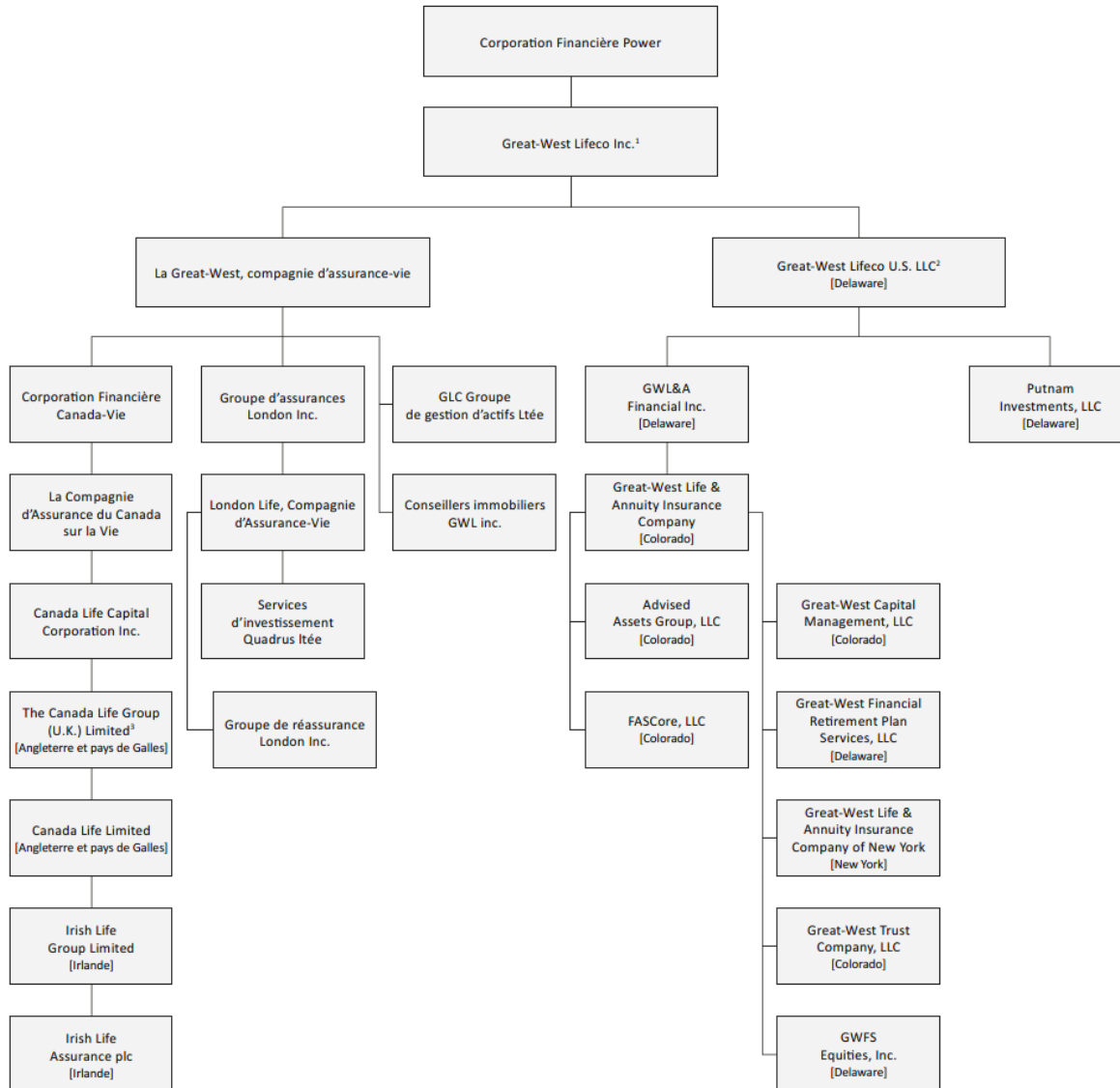
## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Nom, adresse et constitution**

Lifeco a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 8 novembre 1979 sous la dénomination 94972 Canada Inc. Elle a adopté la dénomination Great-West Lifeco Inc. et a restructuré son capital au moyen d'un certificat de modification daté du 15 mai 1986. Ses statuts, modifiés de nouveau, ont été mis à jour au moyen du certificat de constitution mis à jour daté du 7 août 1997 et modifiés par la suite afin de créer les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série F, série G, série H, série I, série J, série K, série L, série M, série N, série O, série P, série Q, série R, série S et série T. Le siège social et bureau principal de Lifeco est situé au 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3.

### **Liens intersociétés**

Le diagramme qui figure à la page suivante illustre les liens qui existent entre Lifeco et certaines de ses filiales au 31 décembre 2018. Sauf indication contraire, toutes ces filiales ont été constituées ou prorogées en vertu des lois du Canada. Lifeco est propriétaire véritable de la totalité des titres comportant droit de vote de chacune de ces filiales ou exerce une emprise sur ces titres.



1. La Financière Power exerçait une emprise, directement ou indirectement, sur 71,81 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, ce qui représentait environ 65 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote en circulation de Lifeco en date du 31 décembre 2018.
2. La totalité des titres comportant droit de vote de Great-West Lifeco U.S. LLC appartiennent à Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Nouvelle-Écosse), filiale indirecte en propriété exclusive de Lifeco, dont la totalité des titres comportant droit de vote appartiennent à Great-West Financial (Canada) Inc., filiale directe en propriété exclusive de Lifeco.
3. La totalité des titres comportant droit de vote de The Canada Life Group (U.K.) Limited appartiennent à Canada Life International Holdings Limited (Bermudes), filiale indirecte en propriété exclusive de Lifeco.

## DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

### Renseignements généraux

Lifeco est une société de portefeuille du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, de l'épargne-retraite, de la gestion des placements et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West »), de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la « London Life »), de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada-Vie »), de Great-West Life & Annuity Insurance Company (« Great-West Financial »), de Putnam Investments, LLC (« Putnam »), de Canada Life Limited et d'Irish Life Group Limited (« Irish Life »). Lifeco et ses filiales administrent un actif qui totalise environ 1,4 T\$ et, au 31 décembre 2018, elles comptaient environ 24 200 employés dans le monde. À l'heure actuelle, Lifeco ne détient aucune participation importante et n'exerce aucune activité qui n'est pas liée à sa participation dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam, Canada Life Limited, Irish Life et leurs filiales. Toutefois, elle n'est pas limitée à investir dans ces sociétés et elle pourrait faire d'autres placements à l'avenir.

Par l'entremise de ses filiales en exploitation, Lifeco offre des produits et des services sous un certain nombre de marques, notamment les marques Great-West, London Life, Canada-Vie, Financière Liberté 55<sup>MC</sup>, Irish Life, Great-West Financial, Empower Retirement, Putnam Investments et PanAgora.

Les résultats d'exploitation libellés en monnaies étrangères de Lifeco ont été convertis en dollars canadiens selon les cours du change en vigueur. Selon les résultats annoncés pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, sur le montant total de 44,0 G\$ des produits, qui se composaient du revenu en primes, du revenu de placement net, d'honoraires et d'autres revenus, une tranche d'environ 27,9 G\$, soit 63,3 %, était libellée en monnaies autres que le dollar canadien. De même, une tranche de 1,699 M\$, soit 57,4 %, du bénéfice net attribuable aux actionnaires, qui totalisait 2 961 M\$, était libellée en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2018, une tranche d'environ 266,8 G\$, soit 62,4 %, de l'actif du fonds général, qui totalisait 427,7 G\$, était libellée en monnaies étrangères.

#### *Exploitation canadienne*

Au Canada, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client individuel, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu et des services connexes aux particuliers. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire et d'assurance créances de même que des produits de capitalisation et de rente et d'autres produits spécialisés aux groupes au Canada. Elles offrent ces produits par l'entremise de réseaux de distribution multiples qui regroupent des courtiers, des conseillers, des agences de gestion générale et des institutions financières, y compris la Financière Liberté 55 et le Groupe de solutions d'assurance et de gestion du patrimoine.

#### *Exploitation américaine*

Aux États-Unis, Great-West Financial est l'un des fournisseurs principaux de régimes d'épargne-retraite offerts par l'employeur dans le secteur public, le secteur des organismes à but non lucratif et le secteur des entreprises commerciales. Sous la marque Empower Retirement, Great-West Financial offre des régimes de retraite à cotisations déterminées, des comptes de retraite pour les particuliers, des services d'adhésion, des documents d'information, des options de placement et des services d'éducation connexes. L'unité d'exploitation Great-West Investissements offre des services de gestion de fonds, de placement et de consultation. Les services et produits en matière de retraite sont commercialisés à l'échelle nationale par des courtiers, des consultants, des conseillers, des tiers administrateurs et des institutions financières. Par l'entremise de sa filiale FASCore, dont les services sont commercialisés sous la marque institutionnelle Empower, Great-West Financial offre

des services administratifs et de tenue de registres exclusifs à des institutions financières et à d'autres fournisseurs de régimes à cotisations déterminées et de régimes à prestations déterminées connexes. Great-West Financial offre également des produits d'assurance-vie, de rente et d'avantages sociaux pour les cadres. Elle offre ces produits par l'entremise de son personnel de vente (vente en gros et au détail), d'institutions financières, de courtiers, de conseillers en placement et de consultants spécialisés.

Putnam fournit des services de gestion de placements, certains services d'administration et des services de placement. Elle offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des stratégies visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres à rendement absolu ainsi que des stratégies parallèles, par l'entremise des fonds Putnam, des fonds Putnam World Trust et des portefeuilles institutionnels. Les produits proviennent de la valeur et de la composition de l'actif géré, des primes de rendement et des honoraires de service et de placement. Par conséquent, les fluctuations que subissent les marchés des capitaux et la composition de l'actif ou des comptes se répercutent sur les produits et les résultats d'exploitation. Putnam sert les particuliers grâce à son vaste réseau de relations avec des courtiers indépendants, des planificateurs financiers, des conseillers en placement agréés et d'autres institutions financières qui placent les titres des Fonds Putnam auprès de leurs clients; ce réseau compte environ 143 000 conseillers. Les investisseurs institutionnels sont servis par des employés spécialisés en gestion des comptes, en gestion des produits et en service à la clientèle de Putnam.

#### *Exploitation européenne*

Le secteur européen se compose de deux unités d'exploitation distinctes : l'unité Assurance et rentes offre des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des rentes immédiates, par l'intermédiaire des filiales de la Canada-Vie au Royaume-Uni, à l'île de Man, en Irlande et en Allemagne et par l'intermédiaire d'Irish Life en Irlande, et l'unité Réassurance exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande. Les produits de réassurance sont offerts par la Canada-Vie et la London Life et leurs filiales.

Les produits principaux offerts au Royaume-Uni sont les rentes immédiates, les produits d'épargne et les assurances collectives. Ces produits sont distribués par des conseillers financiers indépendants et des consultants en avantages sociaux. Les produits de placement, d'épargne et d'assurance individuelle des unités britanniques situées à l'île de Man et à Dublin, en Irlande, qui exercent des activités à l'échelle internationale sont vendus par des conseillers financiers indépendants et des banques privées au Royaume-Uni et dans certains autres territoires. En Irlande, les produits principaux, soit les produits d'épargne et de placement, d'assurance-vie individuelle et collective, d'assurance-maladie et de retraite, sont offerts par Irish Life. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de vente directe et des succursales bancaires agissant à titre d'agents liés. Les activités exercées en Allemagne sont axées sur les produits de retraite, de prestations viagères minimales garanties à la sortie et d'assurance individuelle, qui sont distribués par des courtiers indépendants et des agents liés à plusieurs sociétés.

Les activités de réassurance de la Canada-Vie et de la London Life englobent des opérations de réassurance et de rétrocession conclues directement avec des clients ou par l'entremise de courtiers en réassurance. À titre de rétrocessionnaires, ces deux sociétés offrent des produits de réassurance à d'autres réassureurs, ce qui leur permet de gérer leurs risques. Le portefeuille de produits qu'elles offrent comprend des produits de réassurance-vie, de réassurance de rentes, de réassurance hypothécaire, de réassurance des biens et de réassurance-catastrophes, qui sont offerts sur une base proportionnelle ou non proportionnelle.

En plus d'offrir des produits de réassurance à des tiers, Lifeco et ses filiales ont recours à des opérations de réassurance internes conclues entre les sociétés du groupe Lifeco en vue de mieux gérer les risques d'assurance relatifs à la rétention, à la volatilité et à la concentration et de faciliter la gestion des capitaux de Lifeco, de ses filiales et de ses succursales. Ces opérations de réassurance internes peuvent produire des avantages dont tireront parti une ou plusieurs des unités d'exploitation de Lifeco et de ses filiales.

#### *Exploitation générale*

Le secteur Exploitation générale de Lifeco comprend les résultats d'exploitation relatifs aux activités qui ne sont pas expressément liées aux autres unités d'exploitation.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'entreprise de Lifeco, se reporter au rapport de gestion.

### **Facteurs de risque**

Divers facteurs influent sur le profil de risque de Lifeco et, pour exercer une surveillance indépendante des risques et gérer ceux-ci, Lifeco a recours à des méthodes adaptées au type, à la volatilité et à l'ampleur de chacun des risques. Un placement dans les titres de Lifeco comporte certains risques que les épargnants devraient examiner attentivement avant d'investir. En tant que grande société de portefeuille qui exerce ses activités dans le secteur complexe des services financiers, Lifeco s'expose à divers risques. Son rapport de gestion décrit sommairement certains des risques importants qui pourraient se répercuter sur son entreprise, sa réputation, sa situation financière ou ses résultats financiers. Cette description n'est pas exhaustive : il pourrait exister d'autres risques que Lifeco ne connaît pas à l'heure actuelle. Ces risques ont été regroupés dans les catégories suivantes :

1. Risques liés au marché et à la liquidité
2. Risques liés à la solvabilité
3. Risques liés à l'assurance
4. Risques liés à l'exploitation
5. Risques liés à la conduite
6. Risques liés à la stratégie

Ces risques peuvent se manifester séparément ou collectivement et simultanément ou dans un contexte où l'un ou plusieurs d'entre eux évoluent rapidement. Il est à noter que chacun de ces risques est susceptible de devenir un risque sérieux.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des facteurs de risque, se reporter à la rubrique « Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle » du rapport de gestion.

## **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE**

### **Historique triennal**

Au cours de la période de trois exercices terminée le 31 décembre 2018, le total des produits provenant des activités poursuivies a diminué, passant de 46,4 G\$ en 2016 à 44,0 G\$ en 2018. Le total de l'actif administré provenant des activités poursuivies a augmenté, passant de 1 248,2 G\$ au 31 décembre 2016 à 1 398,9 G\$ au 31 décembre 2018. La croissance de Lifeco résulte tant de sa croissance interne que d'opérations conclues avec des tiers. Les opérations principales que Lifeco et ses filiales ont conclues sont décrites ci-après.

Le 1<sup>er</sup> août 2016, Irish Life a réalisé l'acquisition d'Aviva Health Insurance Ireland Limited et a pris le contrôle de GloHealth Financial Services Limited. La nouvelle entreprise d'assurance-maladie irlandaise exerce ses activités sous la marque Irish Life Health.

Le 15 novembre 2016, Lifeco a annoncé que Putnam s'apprêtait à entreprendre des compressions de coûts de 65 M\$ US et à restructurer ses ressources afin d'être mieux en mesure de saisir les occasions actuelles et futures. Putnam a effectivement réalisé ces compressions de coûts en réduisant ses effectifs, en abolissant certains programmes commerciaux qui n'étaient pas essentiels et en regroupant ses fournisseurs. Son programme de compressions, qu'elle a réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, lui a permis de réaliser des réductions de 53 M\$ US de ses charges annualisées avant impôt.

Le 7 décembre 2016, Lifeco a émis des obligations d'une durée de 10 ans, assorties d'un taux d'intérêt nominal de 1,75 %, d'un capital global de 500 M€.

En 2017, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie ont restructuré leur exploitation canadienne en deux nouvelles unités d'exploitation : l'une axée sur les clients individuels et l'autre sur les clients collectifs. Dans le cadre de ces changements, Lifeco a annoncé en avril 2017 qu'elle comptait réaliser des réductions des charges annuelles de 200 M\$ avant impôt au plus tard au premier trimestre de 2019, dont une tranche d'environ 160 M\$ se rapporterait au compte des porteurs d'actions ordinaires, et l'autre tranche de 40 M\$, aux comptes de participation. Pour ce faire, elle prévoyait diminuer les coûts à



l'échelle de l'exploitation canadienne et du siège social, principalement au moyen de la réduction des effectifs, de la résiliation de certains contrats de location et de la dépréciation des systèmes d'information. Au 31 décembre 2018, elle avait obtenu des réductions de 209 M\$ de ses charges annualisées avant impôt, dont une tranche d'environ 165 M\$ se rapportait au compte des porteurs d'actions ordinaires, et l'autre tranche de 44 M\$, aux comptes de participation. Lifeco continuera à investir dans des technologies innovantes, à privilégier des stratégies conçues en vue de lui permettre de poursuivre sa croissance et d'accroître son pouvoir de faire concurrence et à chercher des moyens de simplifier davantage ses produits, son marketing, son exploitation et sa structure.

Le 8 février 2017, Irish Life Assurance plc, filiale de Lifeco, a remboursé ses débtures subordonnées à 5,25 % d'un capital global de 200 M€ à un prix correspondant au capital global de celles-ci, majoré de l'intérêt couru.

Le 26 mai 2017, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP (« Great-West LP »), filiale de Lifeco, a émis des billets de premier rang non assortis d'une sûreté à 4,150 % d'un capital global de 700 M\$ US échéant le 3 juin 2047. Les billets sont garantis pleinement et inconditionnellement par Lifeco.

Le 21 juin 2017, Great-West LP a remboursé la totalité de ses débtures subordonnées à 5,691 % d'un capital global de 1,0 G\$ échéant le 21 juin 2067 à un prix correspondant à la totalité du capital de celles-ci, majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date du remboursement, exclusivement.

Le 31 juillet 2017, la Great-West a réalisé l'acquisition du Groupe Financier Horizons, agence de gestion générale (« AGG ») canadienne qui offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie, d'avantages sociaux, de rente, de placement, de règlement échelonné et de gestion des risques et des services connexes aux conseillers partout au Canada.

Le 2 janvier 2018, la filiale en propriété exclusive de Lifeco, The Canada Life Group (U.K.) Limited, a réalisé l'acquisition de Retirement Advantage, fournisseur de services financiers du Royaume-Uni qui compte plus de 30 000 clients qui détiennent des produits de retraite et des prêts hypothécaires inversés (*equity release products*).

Le 2 février 2018, la filiale en propriété exclusive de Lifeco, Conseillers immobiliers GWL, a acquis les activités d'EverWest, société de consultation du secteur de l'immobilier établie aux États-Unis.

Le 9 février 2018, Putnam a vendu sa participation en actions dans Nissay Asset Management Corporation à Nippon Life Insurance Company et a acquis simultanément la participation minoritaire de cette dernière dans PanAgora Asset Management, Inc., société de gestion quantitative d'actifs institutionnels qui est l'une de ses filiales à participation majoritaire.

Le 28 février 2018, Lifeco a émis des débtures d'un capital global de 500 M\$ échéant le 28 février 2028. Les débtures ont été émises à la valeur nominale et portent intérêt au taux de 3,337 % par année; l'intérêt est payable semestriellement à terme échu le 28 février et le 28 août de chaque année. Lifeco pourra, à quelque moment que ce soit avant le 28 novembre 2027, rembourser les débtures par anticipation, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au plus élevé des deux montants suivants, soit le prix selon le rendement des obligations du Canada ou la valeur nominale, et, à compter du 27 novembre 2027, rembourser les débtures par anticipation, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, le prix étant majoré dans les deux cas de l'intérêt couru et impayé.

Le 21 mars 2018, Lifeco a remboursé ses débtures à 6,14 % d'un capital global de 200 M\$ à un prix correspondant au capital global de celle-ci, majoré de l'intérêt couru.

Le 17 mai 2018, Great-West Lifeco Finance 2018, LP, filiale de Lifeco, a émis des billets de premier rang à 4,047 % d'un capital global de 384 M\$ (300 M\$ US) échéant le 17 mai 2028 et des billets de premier rang à 4,581 % d'un capital global de 640 M\$ (500 M\$ US) échéant le 17 mai 2048. Les tranches des billets de premier rang sont garanties pleinement et inconditionnellement par Lifeco.

Le 18 juin 2018, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II, filiale de Lifeco, a remboursé la totalité de ses débtures subordonnées non assorties d'une sûreté portant intérêt au taux de 2,538 %, majoré du TIOL sur trois mois, d'un capital global de 399 M\$ (300 M\$ US) échéant le 16 mai 2046.

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, filiale de Lifeco, a annoncé la conclusion d'une convention en vue de vendre à Scottish Friendly un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur d'environ 4,7 G\$, composé de polices à capital variable d'une valeur d'environ 3,8 G\$ et de polices à capital non variable d'une valeur de 0,9 G\$. Le transfert de ces polices à Scottish Friendly est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation et à certaines conditions de clôture. Il devrait avoir lieu vers la fin de 2019.

Le 26 juin 2018, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II, filiale de Lifeco, a remboursé la totalité de ses débetures subordonnées non assorties d'une sùreté portant intérêt au taux de 7,127 % jusqu'à la première date du remboursement par anticipation à la valeur nominale, soit le 26 juin 2018, et ensuite à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires canadiennes, majoré de 3,78 %, d'un capital global de 500 M\$ échéant le 26 juin 2048.

Le 1<sup>er</sup> août 2018, Irish Life a réalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Invesco Ltd. (Irlande), entreprise de consultation financière indépendante. Invesco Ltd. gère 275 régimes de retraite professionnels pour le compte de grandes sociétés en Irlande ainsi que des régimes de retraite pour le compte de plus de 500 petites et moyennes entreprises.

En 2018, Lifeco a commencé à prendre certaines mesures en vue de restructurer les activités qu'elle exerce au Royaume-Uni, lesquelles se rapportaient à l'intégration de Retirement Advantage et à la vente en cours d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly, et comptabilisé une provision pour frais de restructuration, ce qui a réduit le bénéfice net de 56 M\$. L'intégration de Retirement Advantage et la vente du bloc de polices existantes sont assujétiées à diverses approbations des organismes de réglementation et des tribunaux et devraient avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2019. Outre les frais de restructuration comptabilisés pour la période, dans le cadre du programme de transformation, Lifeco prévoit investir dans d'autres fonctionnalités de ses systèmes et fonctionnalités numériques et accroître la gamme de produits qu'elle offre au Royaume-Uni. En plus des avantages stratégiques qu'elle s'attend à tirer de ce programme, Lifeco prévoit réaliser des économies de coûts annualisées totalisant 20 M£ avant impôt d'ici la fin du quatrième trimestre de 2020; ces économies résulteront notamment des frais de sortie de systèmes et de la réduction des effectifs.

Le 17 octobre 2018, Lifeco a annoncé que sa filiale, GWL Realty Advisors U.S. Inc., avait conclu une entente en vue d'acquérir Guggenheim Real Estate LLC, plateforme de capital-investissement immobilier de Guggenheim Investments. La clôture de l'opération a eu lieu le 31 janvier 2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'évolution générale récente de l'entreprise de Lifeco et des perspectives de celle-ci pour l'exercice courant, se reporter au rapport de gestion.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

### **Description générale**

Le capital autorisé de Lifeco est constitué d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A pouvant être émises en séries (les « actions privilégiées de catégorie A »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries (les « actions privilégiées de second rang ») et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »).

Au 31 décembre 2018, 987 739 408 actions ordinaires, 7 740 032 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série F (les « actions de série F »), 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série G (les « actions de série G »), 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série H (les « actions de série H »), 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série I (les « actions de série I »), 6 800 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série L (les « actions de série L »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série M (les « actions de série M »), 8 524 422 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série N (les « actions de série N »), 1 475 578 actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, série O (les « actions de série O »), 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série P (les « actions de série P »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série Q (les « actions

de série Q »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série R (les « actions de série R »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série S (les « actions de série S ») et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série T (les « actions de série T ») avaient été émises et étaient en circulation. Comme il est décrit ci-après, dans certaines circonstances, les actions de série N peuvent être converties en actions de série O et vice versa. Bien que l'émission de ces actions ait été autorisée, aucune action privilégiée de catégorie A ou action privilégiée de second rang n'est en circulation.

#### Actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement aux porteurs d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang, de toucher les dividendes que le conseil d'administration déclare sur ces actions et de recevoir le reliquat des biens de Lifeco en cas de dissolution ou de liquidation.

#### Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions établis par le conseil d'administration de Lifeco. En ce qui a trait au versement des dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les actions privilégiées de catégorie A ont égalité de rang avec les actions privilégiées de premier rang et priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions ordinaires et toutes leurs séries sont de rang égal. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Lifeco, sauf si cela est exigé par la loi ou prévu expressément dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A de la série en question.

#### Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions établis par le conseil d'administration de Lifeco. En ce qui a trait au versement des dividendes (qui sont payables au moment et de la manière indiqués par le conseil d'administration) et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les actions privilégiées de premier rang ont égalité de rang avec les actions privilégiées de catégorie A et priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions ordinaires et toutes leurs séries sont de rang égal. Sous réserve des droits de vote temporaires dont il est question ci-après, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Lifeco, sauf si cela est exigé par la loi ou prévu expressément dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de premier rang de la série en question.

#### Droits de vote et restrictions relatives au transfert temporaires

L'article 411 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « LSA ») exige que, sur le capital-actions comportant droit de vote de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie, des actions comportant au moins 35 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions en circulation soient détenues en propriété véritable par des personnes qui ne sont pas des « actionnaires importants » ou qui ne sont pas des entités contrôlées par un actionnaire important (l'« obligation en matière de détention publique »). La LSA prévoit qu'une personne est un actionnaire important d'une société si le nombre total d'actions de quelque catégorie d'actions comportant droit de vote que ce soit dont cette personne et les entités qu'elle contrôle sont propriétaires véritables excède 20 % de l'ensemble des actions en circulation de la catégorie en question.

Comme le permet la LSA, Lifeco a satisfait à l'obligation en matière de détention publique qui s'applique à la Great-West, à la London Life et à la Canada-Vie en prévoyant dans ses statuts des dispositions qui rattachent des droits de vote aux actions privilégiées de premier rang et imposent certaines restrictions à l'émission et au transfert de ces actions. Ces dispositions s'appliquent actuellement aux actions privilégiées de premier rang et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que certains événements décrits dans les statuts de Lifeco se produisent (cette période étant appelée la « période temporaire »).

Pendant la période temporaire, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de Lifeco (sauf les assemblées des porteurs d'une catégorie ou d'une série d'actions auxquelles ceux-ci ont le droit de voter séparément en tant que catégorie ou série). Chaque action privilégiée de premier rang comporte le nombre de droits de vote calculé conformément à la formule indiquée dans les statuts de Lifeco. La formule prévoit en fait que le nombre de droits de vote rattachés à chaque action privilégiée de premier rang est tel que les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions privilégiées de premier rang qui ne sont pas propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires ou de 10 % des actions privilégiées de premier rang, respectivement, exerceront collectivement 35 % des droits de votes rattachés à toutes les actions comportant droit de vote de Lifeco.

Pendant la période temporaire, les actions privilégiées de premier rang ne peuvent être ni émises ni inscrites dans le registre de titres de Lifeco comme ayant été transférées si cette émission ou ce transfert devait faire en sorte qu'une personne devienne propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie. Pendant la période temporaire, si des actions privilégiées de premier rang sont détenues par une personne qui est propriétaire de plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie ou si une entité contrôlée par une telle personne est propriétaire d'actions privilégiées de premier rang, les droits de vote rattachés aux actions privilégiées de premier rang de cette personne ou entité ne pourront être exercés.

#### *Actions de série F*

Les actions de série F comportent un dividende non cumulatif de 5,90 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série F, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série F, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série F ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série F, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série F ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série G*

Les actions de série G comportent un dividende non cumulatif de 5,20 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série G, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série G, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série G ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série G, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série G ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série H*

Les actions de série H comportent un dividende non cumulatif de 4,85 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série H, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série H, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série H ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série H, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série H ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série I*

Les actions de série I comportent un dividende non cumulatif de 4,50 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série I, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série I, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série I ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série I, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs

d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série I ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série L*

Les actions de série L comportent un dividende non cumulatif de 5,65 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série L, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série L, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série L ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série L, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série L ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série M*

Les actions de série M comportent un dividende non cumulatif de 5,80 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série M en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 31 mars 2019. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série M, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série M ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série M, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série M ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série N*

Les actions de série N comportent un dividende non cumulatif de 2,176 % par année, payable trimestriellement jusqu'au 31 décembre 2020, exclusivement. Le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté de manière à correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada d'une durée de cinq ans ayant alors cours, majoré de 1,30 %. Lifeco peut racheter les actions de série N en totalité ou en partie, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, au prix de 25,00 \$ chacune majoré du montant des dividendes déclarés et impayés. Sous réserve du droit de rachat de Lifeco et de certaines autres restrictions relatives à la conversion qui sont décrites dans les conditions rattachées aux actions de série N, chaque action de série N peut être convertie, au gré de son porteur, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, en une action de série O, qui comportera un dividende à taux variable non cumulatif dont le montant par action sera établi en multipliant par 25,00 \$ le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada pertinents, majoré de 1,30 %. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série N, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série N ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série N, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série N ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série O*

Les actions de série O comportent un dividende à taux variable non cumulatif, payable trimestriellement, d'un montant par action établi chaque trimestre en multipliant par 25,00 \$ le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada pertinents, majoré de 1,30 %. Lifeco peut racheter les actions de série O en totalité ou en partie, au prix de 25,50 \$ chacune majoré du montant des dividendes déclarés et impayés, à moins que ces actions de série O ne soient rachetées le 31 décembre 2020 ou le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, auquel cas le prix de rachat correspondra à la somme de 25,00 \$ par action, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés. Sous réserve du droit de rachat de Lifeco et de certaines autres restrictions relatives à la conversion qui sont décrites dans les conditions rattachées aux actions de série O, chaque action de série O peut être convertie, au gré de son porteur, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, en une action de série N. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco

ayant priorité de rang sur les actions de série O, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série O ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série O, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série O ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série P*

Les actions de série P comportent un dividende non cumulatif de 5,40 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série P en totalité ou en partie au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 31 mars 2021. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série P, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série P ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série P, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série P ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série Q*

Les actions de série Q comportent un dividende non cumulatif de 5,15 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série Q en totalité ou en partie au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 30 septembre 2021. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série Q, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série Q ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série Q, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série Q ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série R*

Les actions de série R comportent un dividende non cumulatif de 4,80 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série R en totalité ou en partie au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 31 décembre 2021. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série R, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série R ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série R, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série R ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série S*

Les actions de série S comportent un dividende non cumulatif de 5,25 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série S, en totalité ou en partie, à compter du 30 juin 2019, au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 30 juin 2023. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série S, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série S ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série S, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série S ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

#### *Actions de série T*

Les actions de série T comportent un dividende non cumulatif de 5,15 % par année, payable trimestriellement. Lifeco peut racheter les actions de série T, en totalité ou en partie, à compter du 30 juin 2022, au prix de 25,00 \$ chacune, majoré d'une prime si le rachat a lieu avant le 30 juin 2026. Sous réserve des droits prioritaires de tous les créanciers de Lifeco et des

porteurs d'actions de Lifeco ayant priorité de rang sur les actions de série T, en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les porteurs d'actions de série T ont droit à la somme de 25,00 \$ par action de série T, majorée du montant des dividendes déclarés et impayés, avant que quelque somme ne puisse être versée aux porteurs d'actions ordinaires ou aux porteurs d'actions de toute autre catégorie de rang inférieur aux actions de série T ou que quelque élément d'actif de Lifeco ne puisse être réparti entre ces porteurs.

### Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou en plusieurs séries comportant les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions établis par le conseil d'administration de Lifeco. En ce qui a trait au versement des dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Lifeco, les actions privilégiées de second rang ont priorité de rang sur les actions ordinaires et sont de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de catégorie A et toutes leurs séries sont de rang égal. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Lifeco, sauf si cela est exigé par la loi ou prévu expressément dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de second rang de Lifeco de la série en question.

### Notes

Les actions privilégiées de premier rang et les débetures de premier rang non assorties d'une sûreté sont notées par des agences de notation indépendantes. Les notes suivantes ont été attribuées aux titres en circulation de Lifeco.

Titres	A.M. Best Company		DRBS Limited		Fitch Ratings Inc.		Moody's Investors Service		S&P Global Ratings	
	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang
Actions privilégiées	bbb+	8 sur 21	Pfd-2 (élevé)	4 sur 16	BBB+	8 sur 23	SC <sup>(1)</sup>	S.O.	P-1 (faible) <sup>(2)</sup> A- <sup>(3)</sup>	3 sur 18 5 sur 20
Débetures	a	6 sur 21	A (élevé)	5 sur 26	A	6 sur 23	SC <sup>(1)</sup>	S.O.	A+	5 sur 22

(1) Sans cote.

(2) Échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées.

(3) Échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées.

### *Notes attribuées aux actions privilégiées*

La note qu'une agence de notation attribue à des actions privilégiées exprime l'évaluation que cette agence fait à ce moment-là de la solvabilité d'un débiteur en ce qui a trait à une obligation particulière découlant des actions privilégiées comparativement aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs. La note découle de l'évaluation que fait l'agence du pouvoir et de la volonté de l'émetteur de verser des dividendes et de rembourser le capital dans les délais prévus.

### *Notes de solvabilité de l'émetteur*

Les notes qui sont attribuées aux débetures émises par Lifeco sont habituellement appelées les notes de solvabilité de l'émetteur. Elles expriment l'évaluation que fait l'agence de notation à ce moment-là de la solvabilité d'un débiteur en ce qui a trait à une obligation financière particulière, à une catégorie particulière d'obligations financières ou à un programme financier particulier. Elles tiennent compte de la solvabilité des garants, des assureurs ou d'autres formes de rehaussement du crédit relativement à l'obligation ainsi que de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. En règle générale, les notes de solvabilité de l'émetteur tiennent compte de la probabilité que les paiements requis soient faits (le pouvoir et la volonté du débiteur de remplir les engagements financiers qui lui incombent à l'égard d'une obligation conformément aux modalités de celle-ci), de la nature des dispositions rattachées à l'obligation et de la protection prévue par l'obligation en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois touchant les droits des créanciers et du rang de l'obligation dans un tel contexte.

Les notes ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et les agences de notation peuvent les réviser ou les retirer à quelque moment que ce soit.

Lifeco a versé la rémunération usuelle à Standard & Poor's Ratings Services, à DBRS Limited, à Fitch Ratings, à A.M. Best Company et à Moody's Investor Services relativement aux notes indiquées ci-dessus. En outre, dans le cours normal de ses affaires, elle leur a versé certaines sommes en contrepartie d'autres services qu'elles lui ont fournis au cours des deux dernières années.

Les descriptions des notes qui suivent sont tirées de renseignements publiés par chacune des agences de notation.

#### **a) A.M. Best Company (« A.M. Best »)**

La note qu'A.M. Best attribue à une émission de titres exprime son avis quant au pouvoir du débiteur de remplir les obligations financières qui lui incombent envers les porteurs des titres au moment où celles-ci deviennent exigibles et tient compte du risque que le débiteur ne puisse remplir ses obligations contractuelles. Il s'agit donc de l'avis d'A.M. Best quant au risque lié à la solvabilité futur relatif, c'est-à-dire le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt ne puisse remplir ses obligations financières contractuelles au moment où elles deviennent exigibles. La note ne tient pas compte des autres risques, y compris les risques liés à la liquidité, à la valeur au marché ou à la volatilité du cours des obligations notées.

A.M. Best note les émissions de titres à long terme selon une échelle allant de « aaa » à « c ». Les notes allant de « aa » à « ccc » peuvent être modifiées par l'ajout de la mention « + » (plus) ou « - » (moins) qui indique si la qualité des titres sur le plan de la solvabilité se rapproche de l'extrémité supérieure ou inférieure d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

A.M. Best a attribué la note « bbb+ » aux actions privilégiées de Lifeco, ce qui dénote que le pouvoir de l'émetteur de respecter les modalités de l'obligation est adéquat, bien que plus vulnérable à l'évolution de la conjoncture économique ou autre. A.M. Best a attribué la note « a » aux débetures de premier rang de Lifeco, ce qui dénote que le pouvoir de l'émetteur de respecter les modalités de l'obligation est excellent.

#### **b) Dominion Bond Rating Services (« DBRS »)**

Les notes que DBRS attribue aux titres expriment son avis, qui est fondé sur des mesures prospectives qui évaluent le pouvoir et la volonté de l'émetteur de faire les paiements relatifs aux obligations impayées dans les délais requis (qu'il s'agisse du remboursement du capital ou du versement d'intérêts, de dividendes ou de distributions) conformément aux modalités de celles-ci. L'échelle de notation des obligations à long terme de DBRS exprime son avis quant au risque de défaut, c'est-à-dire le risque que l'émetteur manque aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités d'une obligation qu'il a émise. Les notes sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents par rapport à l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

DBRS utilise son échelle de notation des actions privilégiées sur le marché boursier canadien. Cette échelle vise à donner une indication quant au risque qu'un emprunteur n'honore pas toutes les obligations qui lui incombent dans les délais requis, tant au chapitre du versement de dividendes que du remboursement du capital. Les notes de DBRS sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents par rapport à l'emprunteur.

DBRS note les actions privilégiées selon une échelle allant de « Pfd-1 » à « D ». Elle a attribué la note « Pfd-2 (élevé) » aux actions privilégiées de Lifeco, ce qui dénote que la qualité est satisfaisante sur le plan de la solvabilité et que les dividendes et le capital bénéficient d'une protection solide; toutefois, le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi bons que ceux des sociétés qui obtiennent la note « Pfd-1 ».

DBRS note les obligations à long terme selon une échelle allant de « AAA » à « D ». La plupart des catégories de notation comportent les sous-catégories « élevé » et « faible ». L'absence d'une telle mention indique que la note se situe au milieu de la catégorie. DBRS a attribué la note « A (élevé) » aux débetures de premier rang de Lifeco, ce qui dénote que la qualité est bonne sur le plan de la solvabilité et que le pouvoir du débiteur d'honorer ses obligations financières est appréciable, mais que la qualité sur le plan de la solvabilité est inférieure à celle des titres qui obtiennent la note « AA » et le débiteur est



susceptible d'être plus vulnérable aux événements futurs; toutefois, on considère qu'il est tout de même en mesure de composer avec les facteurs défavorables.

### **c) Fitch Ratings (« Fitch »)**

Les notes de Fitch expriment son avis quant au pouvoir relatif d'un émetteur de remplir ses engagements financiers, tels que le versement d'intérêts ou de dividendes privilégiés, le remboursement du capital ou les engagements relatifs aux demandes de règlement ou aux obligations des contreparties. Ces notes donnent des indications aux épargnants quant à la probabilité qu'ils recevront les sommes qui leur sont dues conformément aux modalités de leur placement. Ces notes ne tiennent pas compte expressément des risques autres que les risques liés à la solvabilité et ne prennent pas en considération le risque que la valeur au marché d'un titre noté diminue en raison de la fluctuation des taux d'intérêt ou de la liquidité ou de l'évolution d'autres conditions du marché.

Fitch note les actions privilégiées et les titres d'emprunt selon une échelle allant de « AAA » à « C ». Les notes peuvent être modifiées par l'ajout de la mention « + » ou « - » afin d'indiquer la position relative de la note au sein des catégories principales. Les perspectives qui accompagnent les notes indiquent la direction probable de la note sur une période de un à deux ans. Les perspectives peuvent être positives, stables, négatives ou en évolution.

Fitch a attribué la note « BBB+ » aux actions privilégiées de Lifeco, ce qui dénote que la qualité est bonne sur le plan de la solvabilité, que les attentes actuelles quant à la possibilité que les risques liés à la solvabilité se matérialisent sont faibles et que le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est considéré comme adéquat, bien que plus susceptible d'être compromis par une situation économique ou commerciale défavorable. Fitch a attribué la note « A » aux débetures de premier rang de Lifeco, ce qui dénote que la qualité est excellente sur le plan de la solvabilité, que les attentes actuelles quant à la possibilité que les risques liés à la solvabilité se matérialisent sont faibles et que le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est considéré bon, tout en étant plus vulnérable à une conjoncture économique ou commerciale défavorable que celui de l'émetteur de titres ayant obtenu une meilleure note.

### **d) Moody's Investor Services (« Moody's »)**

Moody's ne note pas les titres émis par Lifeco. Toutefois, elle attribue une note relative à la solidité financière en matière d'assurance aux filiales en exploitation principales de Lifeco.

### **e) Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)**

La note que S&P attribue à une émission de titres se rapporte à une obligation financière donnée, à une catégorie d'obligations financières donnée ou à un programme financier donné. Elle peut tenir compte de rajustements favorables ou défavorables par rapport à la note attribuée à l'émetteur qui résultent (i) de l'existence de biens donnés en garantie, (ii) d'une subordination explicite ou (iii) d'autres facteurs qui se répercutent sur la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de l'émission sur le plan de la solvabilité.

S&P note les actions privilégiées canadiennes selon une échelle allant de « P-1 » à « D ». Ces notes expriment son avis prospectif quant à la solvabilité d'un émetteur en ce qui a trait à une obligation particulière découlant des actions privilégiées qu'il a émises sur le marché canadien comparativement aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le même marché. S&P a l'habitude de présenter les notes qu'elle attribue aux actions privilégiées d'un émetteur tant selon son échelle de notation mondiale que selon son échelle de notation canadienne lorsqu'elle dresse la liste des différentes notes qui s'appliquent à cet émetteur. Son échelle de notation mondiale va de « AA » à « D » et les notes peuvent être modifiées par l'ajout de la mention « + » ou « - » afin d'indiquer la position relative du titre au sein des catégories principales. Les notes de son échelle canadienne peuvent être modifiées par l'ajout de la mention « élevé » ou « faible » afin d'indiquer la position relative du titre au sein des catégories principales. S&P a attribué la note « P-1 (faible) » et la note « A- » aux actions privilégiées de Lifeco sur ses échelles de notation canadienne et mondiale, respectivement, ce qui dénote que le pouvoir du débiteur de remplir les engagements financiers qui lui incombent à l'égard de l'obligation demeure bon, tout en étant plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution des circonstances que celui de l'émetteur de titres ayant obtenu une meilleure note.

S&P note les obligations à long terme selon une échelle allant de « AAA » à « D ». Ces notes expriment son avis prospectif quant à la solvabilité du débiteur en ce qui a trait à une obligation financière donnée, à une catégorie d'obligations financières donnée ou à un programme financier donné (y compris les programmes de billets à moyen terme et les programmes de papier commercial). La plupart des notes peuvent être modifiées par l'ajout de la mention « + » (plus) ou « - » (moins) afin d'indiquer la position relative du titre au sein de la catégorie correspondant à l'une de ces lettres. S&P a attribué la note « A+ » aux débentures de premier rang de Lifeco, ce qui dénote que le pouvoir du débiteur de remplir les engagements financiers qui lui incombent à l'égard de l'obligation demeure bon, tout en étant plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution des circonstances que celui de l'émetteur de titres ayant obtenu une meilleure note.

## DIVIDENDES

Lifeco n'a pas de politique officielle en matière de dividendes. Le conseil d'administration de Lifeco déclare et verse des dividendes à sa discrétion. Il prend la décision de déclarer un dividende en tenant compte de divers facteurs, y compris le montant du bénéfice, le caractère adéquat du capital et le montant des liquidités qui peuvent servir à cette fin. Le pouvoir de Lifeco, à titre de société de portefeuille, de verser des dividendes est tributaire des dividendes que lui versent ses filiales en exploitation. Les filiales en exploitation de Lifeco sont assujetties à la réglementation d'un certain nombre de territoires, dont chacun établit selon le régime qui lui est propre le montant du capital qui doit être détenu relativement aux différentes entreprises qui y sont exploitées. Les exigences imposées par les organismes de réglementation d'un territoire peuvent changer, ce qui pourrait compromettre le pouvoir des filiales en exploitation de verser des dividendes à Lifeco.

En mars 2002, la Fiducie de capital Canada-Vie a émis 150 000 titres de la Fiducie Canada-Vie, série B (les « CLICS, série B »). La Corporation Financière Canada-Vie (la « CFCV ») a convenu que (i) si la Fiducie de capital Canada-Vie ne verse pas de distributions sur les CLICS, série B et (ii) que la Canada-Vie n'a pas, à ce moment-là, un nombre suffisant d'actions privilégiées en circulation, la CFCV ne versera pas de dividendes sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées pendant la période de 12 mois suivant la date à laquelle la Fiducie de capital Canada-Vie se sera trouvée dans cette situation, à moins que cette dernière ne verse d'abord les distributions en question. La Great-West est propriétaire de toutes les actions ordinaires de la CFCV.

Le tableau qui suit présente le montant des dividendes en espèces que Lifeco a versés sur ses actions en circulation pendant chacun de ses trois derniers exercices terminés.

	2018	2017	2016
Actions ordinaires	1,556 \$	1,468 \$	1,384 \$
Actions privilégiées de premier rang, série F	1,475 \$	1,475 \$	1,475 \$
Actions privilégiées de premier rang, série G	1,300 \$	1,300 \$	1,300 \$
Actions privilégiées de premier rang, série H	1,213 \$	1,213 \$	1,213 \$
Actions privilégiées de premier rang, série I	1,125 \$	1,125 \$	1,125 \$
Actions privilégiées de premier rang, série L	1,413 \$	1,413 \$	1,413 \$
Actions privilégiées de premier rang, série M	1,450 \$	1,450 \$	1,450 \$
Actions privilégiées de premier rang, série N <sup>(1)</sup>	0,544 \$	0,544 \$	0,544 \$
Actions privilégiées de premier rang, série O <sup>(2)</sup>	0,629 \$	0,466 \$	0,449 \$
Actions privilégiées de premier rang, série P	1,350 \$	1,350 \$	1,350 \$
Actions privilégiées de premier rang, série Q	1,288 \$	1,288 \$	1,288 \$
Actions privilégiées de premier rang, série R	1,200 \$	1,200 \$	1,200 \$
Actions privilégiées de premier rang, série S	1,313 \$	1,313 \$	1,313 \$
Actions privilégiées de premier rang, série T <sup>(3)</sup>	1,288 \$	0,798 \$	S.O.

- (1) Le 30 décembre 2015, le dividende payable sur les actions privilégiées de premier rang, série N a été rajusté de manière à correspondre à un dividende fixe annuel de 2,176 % qui sera payable pendant cinq ans, donc jusqu'au 30 décembre 2020. À cette date, le dividende sera modifié de nouveau de manière à correspondre au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'une durée de cinq ans, majoré de 1,30 %.
- (2) Le 30 décembre 2015, le dividende payable sur les actions privilégiées de premier rang, série O a été rajusté de manière à correspondre à un dividende à taux variable payable pendant trois mois. Le taux variable est rajusté chaque trimestre de manière à correspondre au rendement du bon du Trésor du gouvernement du Canada d'une durée de trois mois, majoré de 1,30 %.
- (3) Les actions privilégiées de premier rang, série T ont été émises le 26 mai 2017. Le dividende initial de 0,47620 \$ par action, y compris la tranche courue, a été versé le 30 septembre 2017. Le dividende trimestriel régulier est de 0,321875 \$ par action.

**MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang, séries F, G, H, I, L, M, N, O, P, Q, R, S et T sont inscrites et affichées à des fins de négociation à la TSX en plus d'être négociées sur un certain nombre de systèmes de négociation parallèle. Les tableaux qui suivent présentent la fourchette des cours et le volume d'opérations à la TSX en 2018.

**Actions ordinaires de Lifeco (TSX : GWO)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	34,74 \$	35,51 \$	8 007 510	363 978
Février	33,61 \$	34,72 \$	12 297 500	647 237
Mars	32,43 \$	34,11 \$	11 876 080	565 528
Avril	32,82 \$	34,25 \$	10 685 760	508 846
Mai	32,91 \$	34,34 \$	10 084 140	458 370
Juin	32,04 \$	33,48 \$	8 653 790	412 085
Juillet	32,01 \$	32,72 \$	9 098 030	433 240
Août	31,84 \$	32,66 \$	11 926 930	542 133
Septembre	30,30 \$	31,73 \$	15 957 170	839 851
Octobre	29,65 \$	31,45 \$	20 270 280	921 376
Novembre	30,10 \$	30,93 \$	15 916 550	723 480
Décembre	27,10 \$	30,00 \$	17 326 380	911 915

**Actions privilégiées de premier rang, série F de Lifeco (TSX : GWO.PR.F)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	25,88 \$	26,11 \$	43 820	1 992
Février	25,28 \$	26,01 \$	34 450	1 813
Mars	25,38 \$	26,10 \$	30 600	1 457
Avril	25,60 \$	26,13 \$	52 350	2 493
Mai	25,47 \$	25,89 \$	90 710	4 123
Juin	25,58 \$	25,88 \$	75 710	3 605
Juillet	25,67 \$	25,97 \$	74 530	3 549
Août	25,76 \$	25,98 \$	81 000	3 682
Septembre	25,68 \$	25,93 \$	73 390	3 863
Octobre	25,13 \$	25,87 \$	67 700	3 077
Novembre	25,00 \$	25,65 \$	54 240	2 465
Décembre	24,25 \$	25,31 \$	104 170	5 483

**Actions privilégiées de premier rang, série G de Lifeco (TSX : GWO.PR.G)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	24,65 \$	24,96 \$	176 240	8 011
Février	24,17 \$	24,91 \$	262 330	13 807
Mars	23,91 \$	24,40 \$	455 990	21 714
Avril	24,19 \$	24,45 \$	92 460	4 403
Mai	23,98 \$	24,50 \$	81 980	3 726
Juin	23,75 \$	24,08 \$	124 560	5 931
Juillet	24,01 \$	24,24 \$	148 310	7 062
Août	23,95 \$	24,27 \$	251 780	11 445
Septembre	23,92 \$	24,12 \$	100 870	5 309
Octobre	22,51 \$	24,01 \$	195 480	8 885
Novembre	22,24 \$	23,11 \$	136 670	6 212
Décembre	21,15 \$	22,58 \$	321 130	16 902

**Actions privilégiées de premier rang, série H de Lifeco (TSX : GWO.PR.H)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	23,06 \$	23,55 \$	185 510	8 432
Février	22,43 \$	23,24 \$	133 720	7 038
Mars	22,25 \$	22,88 \$	207 920	9 901
Avril	22,67 \$	22,99 \$	113 350	5 398
Mai	22,58 \$	23,09 \$	164 110	7 460
Juin	22,41 \$	22,87 \$	70 660	3 365
Juillet	22,58 \$	22,98 \$	110 920	5 282
Août	22,49 \$	22,86 \$	110 120	5 005
Septembre	22,42 \$	22,63 \$	63 270	3 330
Octobre	21,10 \$	22,50 \$	212 090	9 640
Novembre	20,76 \$	21,62 \$	155 290	7 059
Décembre	20,04 \$	21,29 \$	222 770	11 725

**Actions privilégiées de premier rang, série I de Lifeco (TSX : GWO.PR.I)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	21,86 \$	22,28 \$	98 510	4 478
Février	21,25 \$	22,08 \$	93 280	4 909
Mars	20,95 \$	21,60 \$	180 060	8 574
Avril	21,30 \$	21,70 \$	59 030	2 811
Mai	21,10 \$	21,63 \$	89 930	4 088
Juin	21,00 \$	21,57 \$	122 370	5 827
Juillet	21,29 \$	21,75 \$	75 940	3 616
Août	21,18 \$	21,49 \$	93 040	4 229
Septembre	21,16 \$	21,31 \$	96 430	5 075
Octobre	19,86 \$	21,20 \$	146 230	6 647
Novembre	19,65 \$	20,39 \$	126 860	5 766
Décembre	18,76 \$	19,98 \$	263 090	13 847

**Actions privilégiées de premier rang, série L de Lifeco (TSX : GWO.PR.L)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	25,75 \$	26,10 \$	37 850	1 720
Février	25,04 \$	25,88 \$	125 630	6 612
Mars	25,01 \$	25,77 \$	141 740	6 750
Avril	25,75 \$	26,27 \$	255 060	12 146
Mai	25,45 \$	26,00 \$	175 560	7 980
Juin	25,56 \$	25,73 \$	56 530	2 692
Juillet	25,62 \$	25,90 \$	40 900	1 948
Août	25,52 \$	25,92 \$	29 450	1 339
Septembre	25,52 \$	25,76 \$	32 990	1 736
Octobre	24,54 \$	25,74 \$	68 090	3 095
Novembre	24,11 \$	25,18 \$	56 390	2 563
Décembre	23,20 \$	24,45 \$	116 400	6 126

**Actions privilégiées de premier rang, série M de Lifeco (TSX : GWO.PR.M)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	25,78 \$	26,25 \$	145 740	6 625
Février	25,27 \$	26,07 \$	149 470	7 867
Mars	25,29 \$	26,34 \$	157 680	7 509
Avril	26,05 \$	26,65 \$	364 570	17 360
Mai	25,95 \$	26,32 \$	245 330	11 151
Juin	25,90 \$	26,05 \$	31 740	1 511
Juillet	25,92 \$	26,37 \$	46 020	2 191
Août	26,21 \$	26,42 \$	21 260	966
Septembre	26,08 \$	26,30 \$	96 480	5 078
Octobre	24,91 \$	26,18 \$	106 340	4 834
Novembre	24,75 \$	25,50 \$	266 490	12 113
Décembre	24,00 \$	25,31 \$	71 010	3 737

**Actions privilégiées de premier rang, série N de Lifeco (TSX : GWO.PR.N)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	18,40 \$	19,84 \$	93 820	4 265
Février	19,40 \$	20,25 \$	50 450	2 655
Mars	18,50 \$	19,30 \$	185 940	8 854
Avril	18,59 \$	18,87 \$	55 610	2 648
Mai	18,80 \$	19,63 \$	104 530	4 751
Juin	18,65 \$	19,45 \$	109 430	5 211
Juillet	18,72 \$	19,27 \$	59 660	2 841
Août	18,97 \$	19,29 \$	159 290	7 240
Septembre	18,60 \$	19,01 \$	62 750	3 303
Octobre	18,65 \$	19,17 \$	523 720	23 805
Novembre	15,96 \$	18,74 \$	192 160	8 735
Décembre	13,70 \$	15,85 \$	322 840	16 992

**Actions privilégiées de premier rang, série O de Lifeco (TSX : GWO.PR.O)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	17,62 \$	19,60 \$	37 030	1 683
Février	19,25 \$	19,76 \$	86 380	4 546
Mars	18,65 \$	19,30 \$	34 930	1 663
Avril	18,50 \$	19,20 \$	17 380	828
Mai	18,88 \$	19,20 \$	29 760	1 353
Juin	18,95 \$	19,40 \$	47 720	2 272
Juillet	18,86 \$	19,40 \$	27 700	1 319
Août	19,20 \$	19,76 \$	9 080	413
Septembre	19,20 \$	20,00 \$	14 910	785
Octobre	19,19 \$	19,62 \$	11 900	541
Novembre	16,31 \$	19,00 \$	44 650	2 030
Décembre	13,55 \$	16,25 \$	22 000	1 158

**Actions privilégiées de premier rang, série P de Lifeco (TSX : GWO.PR.P)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	25,16 \$	25,51 \$	175 500	7 977
Février	24,68 \$	25,46 \$	47 590	2 505
Mars	24,73 \$	25,26 \$	76 460	3 641
Avril	24,97 \$	25,35 \$	48 010	2 286
Mai	24,87 \$	25,27 \$	56 830	2 583
Juin	24,70 \$	25,09 \$	50 550	2 407
Juillet	25,01 \$	25,17 \$	55 950	2 664
Août	24,84 \$	25,24 \$	78 130	3 551
Septembre	24,87 \$	24,99 \$	45 940	2 418
Octobre	23,73 \$	24,93 \$	115 080	5 231
Novembre	23,55 \$	24,17 \$	236 400	10 745
Décembre	21,89 \$	23,63 \$	175 380	9 231

**Actions privilégiées de premier rang, série Q de Lifeco (TSX : GWO.PR.Q)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	24,53 \$	24,83 \$	65 240	2 965
Février	24,05 \$	24,63 \$	143 350	7 545
Mars	23,77 \$	24,32 \$	179 030	8 525
Avril	24,04 \$	24,36 \$	31 570	1 503
Mai	23,85 \$	24,42 \$	136 040	6 184
Juin	23,55 \$	23,85 \$	103 990	4 952
Juillet	23,81 \$	24,00 \$	34 290	1 633
Août	23,61 \$	23,98 \$	303 690	13 804
Septembre	23,58 \$	23,80 \$	82 290	4 331
Octobre	22,42 \$	23,70 \$	82 840	3 765
Novembre	22,05 \$	22,93 \$	78 860	3 585
Décembre	20,86 \$	22,36 \$	128 300	6 753

**Actions privilégiées de premier rang, série R de Lifeco (TSX : GWO.PR.R)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	23,00 \$	23,59 \$	105 000	4 773
Février	22,55 \$	23,25 \$	73 150	3 850
Mars	22,31 \$	22,84 \$	230 670	10 984
Avril	22,67 \$	22,97 \$	47 220	2 249
Mai	22,35 \$	22,92 \$	51 080	2 322
Juin	22,17 \$	22,61 \$	56 270	2 680
Juillet	22,07 \$	22,69 \$	316 950	15 093
Août	22,29 \$	22,71 \$	108 340	4 925
Septembre	22,23 \$	22,45 \$	58 520	3 080
Octobre	21,12 \$	22,31 \$	192 690	8 759
Novembre	21,10 \$	21,83 \$	186 010	8 455
Décembre	20,24 \$	21,57 \$	212 670	11 193

**Actions privilégiées de premier rang, série S de Lifeco (TSX : GWO.PR.S)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	25,16 \$	25,50 \$	85 520	3 887
Février	24,36 \$	25,25 \$	482 370	25 388
Mars	24,25 \$	24,80 \$	70 570	3 360
Avril	24,59 \$	25,10 \$	312 370	14 875
Mai	24,50 \$	24,92 \$	68 360	3 107
Juin	24,26 \$	24,55 \$	59 580	2 837
Juillet	24,47 \$	24,86 \$	239 210	11 391
Août	24,56 \$	24,94 \$	153 700	6 986
Septembre	24,46 \$	24,64 \$	43 860	2 308
Octobre	23,20 \$	24,57 \$	78 380	3 563
Novembre	23,14 \$	23,84 \$	66 270	3 012
Décembre	22,44 \$	23,56 \$	97 460	5 129

**Actions privilégiées de premier rang, série T de Lifeco (TSX : GWO.PR.T)**

2018	Variation du cours		Volume d'opérations	
	Plancher	Plafond	Total	Moyen <sup>(1)</sup>
Janvier	24,72 \$	25,00 \$	146 100	6 641
Février	24,28 \$	24,88 \$	92 390	4 863
Mars	24,06 \$	24,75 \$	54 150	2 579
Avril	24,36 \$	24,75 \$	86 400	4 114
Mai	24,39 \$	24,73 \$	59 440	2 702
Juin	23,76 \$	24,10 \$	106 740	5 083
Juillet	23,81 \$	24,32 \$	76 120	3 625
Août	23,87 \$	24,14 \$	122 530	5 570
Septembre	23,74 \$	23,90 \$	49 390	2 599
Octobre	22,69 \$	23,85 \$	136 500	6 205
Novembre	22,01 \$	23,15 \$	72 420	3 292
Décembre	20,85 \$	22,50 \$	101 160	5 324

(1) Le volume d'opérations moyen correspond au volume total divisé par le nombre de jours où des opérations ont effectivement été effectuées sur le titre au cours du mois en question.

Note : Données fournies par S&P Capital IQ. Le « volume d'opérations » est fondé uniquement sur le volume de l'indice S&P/TSX.

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Administrateurs

Le tableau qui suit présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que les occupations principales de chaque administrateur de Lifeco.

Nom, lieu de résidence et comités du conseil auxquels l'administrateur siège	Administrateur depuis le	Occupations principales
Michael R. Amend (New York) États-Unis (3)(6)(7)	3 mai 2018	Président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, depuis décembre 2018; auparavant, chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., réseau de commerce distribué, de juin 2018 à décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc. d'août 2015 à mars 2018 et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc. de juillet 2011 à août 2015.
Deborah J. Barrett, CPA, CA, IAS.A (Ontario) Canada (1)(3)(7)	4 mai 2017	Administratrice de sociétés depuis 2017; auparavant, chef des finances de The Woodbridge Company Limited, société de portefeuille privée, de 2011 à son départ à la retraite en 2017.
Marcel R. Coutu (Alberta) Canada (3)(4)(5)(6)(7)	3 mai 2007	Administrateur de sociétés; auparavant, président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited.
André Desmarais, O.C., O.Q. (Québec) Canada (3)(4)(5)(6)(7)	22 avril 1992	Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power, société de portefeuille détenant des intérêts importants dans le secteur des services financiers, et président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power Corporation du Canada, société de portefeuille et de gestion.
Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q. (Québec) Canada (3)(4)(5)(6)(7)	15 mai 1986	Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power et président du conseil et co-chef de la direction de Power Corporation du Canada.
Gary A. Doer, O.M. (Manitoba) Canada (3)(6)(7)	5 mai 2016	Conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016; auparavant, ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016.
David G. Fuller (Ontario) Canada (3)(6)(7)	4 mai 2017	Administrateur de sociétés depuis 2019; auparavant, vice-président à la direction de TELUS Corporation (« TELUS »), société de télécommunications canadienne, et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS de 2014 au 31 janvier 2019.
Claude Généreux (Québec) Canada (3)(5)(6)(7)	7 mai 2015	Vice-président exécutif de la Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada depuis 2015; auparavant, associé directeur de McKinsey & Company, société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale (« McKinsey »).



Nom, lieu de résidence et comités du conseil auxquels l'administrateur siège	Administrateur depuis le	Occupations principales
Chaviva M. Hošek, O.C., Ph. D., LL.D. (Ontario) Canada (1)(2)	1 <sup>er</sup> mai 2008	Administratrice de sociétés et présidente émérite de l'Institut canadien de recherches avancées, organisme qui soutient des réseaux de chercheurs canadiens et étrangers; auparavant, présidente et chef de la direction de l'Institut canadien de recherches avancées de 2001 à son départ à la retraite en 2012 et professeure à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto de 2012 à 2017.
J. David A. Jackson, LL.B. (Ontario) Canada (3)(4)(5)(6)(7)	2 mai 2013	Avocat-conseil principal au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Elizabeth C. Lempres (Massachusetts) États-Unis (1)(3)(6)(7)	3 mai 2018	Administratrice de sociétés et associée principale émérite au sein de McKinsey depuis 2017; auparavant, au service de McKinsey pendant 28 ans, son dernier poste ayant été celui de chef du groupe mondial des capitaux privés et investisseurs institutionnels qu'elle a occupé jusqu'à son départ à la retraite en 2017.
Paula B. Madoff (New York) États-Unis (3)(6)(7)	3 mai 2018	Administratrice de sociétés et directrice-conseil chez Goldman Sachs, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements, depuis août 2017; auparavant, au service de Goldman Sachs pendant 24 ans, son dernier poste ayant été celui de chef des ventes et du placement de produits de taux d'intérêt et de produits hypothécaires, qu'elle a occupé de 2006 à son départ à la retraite en 2017.
Paul A. Mahon (Manitoba) Canada (3)(6)	1 <sup>er</sup> août 2013	Président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mai 2013.
Susan J. McArthur <sup>(1)</sup> (Ontario) Canada (3)(5)(6)(7)	7 mai 2015	Associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires.
R. Jeffrey Orr (Québec) Canada (3)(4)(5)(6)(7)	30 juillet 2002	Président du conseil de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mai 2013 et de Great-West Financial depuis juillet 2013; président et chef de la direction de la Corporation Financière Power.
Donald M. Raymond, Ph.D., CFA (Ontario) Canada (3)(6)(7)	4 mai 2017	Associé directeur et chef des placements d'Alignvest Management Corporation et d'Alignvest Investment Management Corporation, sociétés de gestion de placements non traditionnels, depuis 2014, et professeur auxiliaire de finances et président du conseil émérite du Centre international pour la gestion des retraites de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto; auparavant, chef des stratégies de placement et chef, Gestion de portefeuille global de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada de 2010 à 2014.

Nom, lieu de résidence et comités du conseil auxquels l'administrateur siège	Administrateur depuis le	Occupations principales
T. Timothy Ryan (Floride) États-Unis (3)(4)(5)(6)(7)	8 mai 2014	Administrateur de sociétés depuis octobre 2014; auparavant, vice-président, Affaires réglementaires de JPMorgan Chase & Co., entreprise mondiale de services financiers, de 2013 à 2014; auparavant, président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013.
Jerome J. Selitto (Pennsylvanie) États-Unis (2)(3)(6)(7)	3 mai 2012	Président de Better Mortgage Corporation (auparavant Avex Funding Corporation), prêteur hypothécaire œuvrant principalement dans le secteur des technologies, depuis 2015; auparavant, membre du conseil et président et chef de la direction de PHH Corporation de 2009 à 2012.
James M. Singh, CPA, CMA, FCMA (R.-U.) (Vaud) Suisse (1)(2)(3)(6)(7)	1 <sup>er</sup> août 2012	Président du conseil dirigeant de CSM Bakery Solutions Limited, producteur et fournisseur international d'ingrédients, de produits et de services de boulangerie; auparavant, directeur général et chef financier de Nestlé S.A. jusqu'à son départ à la retraite en 2012.
Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA (Québec) Canada (3)(6)(7)	3 mai 2012	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada; auparavant, vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société financière IGM Inc.
Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA (Ontario) Canada (1)(3)(6)(7)	8 mai 2014	Administrateur de sociétés depuis 2015; auparavant, vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015.
Brian E. Walsh (New York) États-Unis (3)(4)(5)(6)(7)	7 mai 2009	Directeur et chef des stratégies de Titan Advisors LLC, société de gestion d'actifs, depuis juillet 2015; auparavant, président et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital de 2011 à 2015.

- (1) Membre du comité d'audit.
- (2) Membre du comité de révision.
- (3) Membre du comité de direction.
- (4) Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- (5) Membre du comité des ressources humaines.
- (6) Membre du comité des placements.
- (7) Membre du comité de gestion des risques.

Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de Lifeco.

<sup>[1]</sup>M<sup>me</sup> McArthur siège au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), l'une des sociétés dans lesquelles un des fonds de placement privés gérés par GreenSoil Investments investit. Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil dans le cadre duquel elle prévoit devoir conclure un concordat relativement aux sommes qu'elle doit à ses créanciers non garantis.

## Hauts dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que les occupations principales de chacun des hauts dirigeants de Lifeco.

Nom et lieu de résidence	Poste et occupations principales
R. Jeffrey Orr (Québec) Canada	Président du conseil de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam et président et chef de la direction de la Corporation Financière Power.
Paul A. Mahon (Manitoba) Canada	Président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Arshil Jamal (Ontario) Canada	Président et chef de l'exploitation, Europe de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Jeffrey F. Macoun (Ontario) Canada	Président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis octobre 2018; auparavant, chef de l'exploitation adjoint, Canada, vice-président exécutif, Client collectif et vice-président principal, Ventes et marketing, Client collectif, entre autres postes, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Philip Armstrong (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef des systèmes d'information, Échelle mondiale de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis janvier 2016; auparavant, vice-président principal, Services d'application et chef de la technologie numérique de la Financière Sunlife et vice-président principal et chef de la technologie de la Financière Manuvie.
Graham R. Bird (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mars 2015; auparavant, chef de l'évaluation des risques financiers chez Hartford Financial Services Group, Inc.
Sharon C. Geraghty (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis janvier 2018; auparavant, associée spécialisée en fusions et acquisitions, gouvernance et valeurs mobilières chez Torys S.E.N.C.R.L, cabinet d'avocats.
Raman Srivastava (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis août 2017; auparavant, chef des placements adjoint et directeur général, Titres mondiaux à revenu fixe, chez Standish Mellon Asset Management Company LLC.
Garry MacNicholas (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mars 2015; auparavant, vice-président exécutif, Actuariat et risque de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Grace M. Palombo (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et chef des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis novembre 2014; auparavant, elle a occupé des postes de direction en ressources humaines auprès du Groupe Banque TD (ou des membres de son groupe) et de CanWest Global Communications.
Dervla Tomlin Dublin, Irlande	Vice-présidente exécutive et actuaire en chef de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis avril 2015; auparavant, elle a occupé divers postes chez Irish Life, y compris celui d'actuaire en chef et de chef de l'évaluation des risques.

Nom et lieu de résidence	Poste et occupations principales
Ross Petersmeyer (Ontario) Canada	Vice-président principal, Affaires réglementaires de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Nancy D. Russell (Ontario) Canada	Vice-présidente principale et chef de l'audit interne de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mai 2017; auparavant, vice-présidente principale et chef de la conformité de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie.
Anne C. Sonnen (Ontario) Canada	Vice-présidente principale et chef de la conformité de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis décembre 2017; auparavant, vice-présidente, chef de la conformité et chef de la gestion des risques chez Capital One Canada de janvier 2017 à décembre 2017; avant cela, elle a occupé divers postes au sein de la direction des affaires juridiques et de la conformité de BMO Groupe financier, y compris celui de chef de la conformité des unités responsables de la gestion du patrimoine et des actifs à l'échelle mondiale de BMO.
Jeremy W. Trickett (Manitoba) Canada	Vice-président principal, secrétaire général et chef de la conformité de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie depuis mai 2018; auparavant, chef du contentieux de Canada Life Limited de 2016 à 2018; avant cela, il a occupé divers postes au sein de la direction juridique de BMO Groupe financier.

#### Actionnariat des administrateurs et des hauts dirigeants

Au 31 décembre 2018, les administrateurs et les hauts dirigeants de Lifeco étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 714 717 actions ordinaires, soit environ 0,07 % des actions ordinaires en circulation, ou exerçaient une emprise sur une telle proportion de ces actions.

#### LITIGES ET PROCÉDURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Lifeco et ses filiales font l'objet de poursuites, y compris des arbitrages et des recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit difficile de prévoir avec certitude l'issue de l'une ou l'autre de ces poursuites et qu'il soit possible qu'un règlement défavorable ait de graves conséquences, d'après les renseignements dont on dispose à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, individuellement ou globalement, soient importantes. Lifeco et ses filiales font également l'objet d'examen des organismes de réglementation dans le cours normal de leurs activités.

#### AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de Lifeco est Services aux investisseurs Computershare inc. Au Canada, les actions ordinaires et les actions de série F peuvent être transférées aux endroits suivants :

##### Bureaux au Canada

Services aux investisseurs Computershare inc.  
 100, University Avenue, 8<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1  
 530, 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8  
 1500, boul. Robert-Bourassa, 7<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3S8  
 510, Burrard Street, 2<sup>e</sup> étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B9  
 Téléphone : 1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis), 514 982-9557 (ligne directe)

Les actions de série G, H, I, L, M, N, O, P, Q, R, S et T ne peuvent être transférées qu'au bureau de Toronto de Services aux investisseurs Computershare inc.

Ailleurs dans le monde, les actions ordinaires et les actions de série F peuvent également être transférées aux endroits suivants :

**Bureaux aux États-Unis**                      Computershare Trust Company, N.A.  
250 Royall Street, Canton, Massachusetts 02021  
480 Washington Boulevard, Jersey City, New Jersey 07310  
462 South 4<sup>th</sup> Street, Louisville, Kentucky 40202  
Téléphone : 1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

**Bureau au Royaume-Uni**                      Computershare Investor Services PLC  
The Pavilions, Bridgewater Road  
Bristol BS99 6ZZ  
Téléphone : 0370 702 0003

**Bureau en Irlande**                              Computershare Investor Services (Ireland) Limited  
Heron House, Corrig Road, Sandyford Industrial Estate  
Dublin 18  
Téléphone : 216 3100

Les actionnaires peuvent communiquer avec l'agent des transferts par courrier électronique, à l'adresse GWO@computershare.com.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs externes de Lifeco, a rédigé le rapport des auditeurs aux actionnaires qui accompagne les états financiers consolidés du dernier exercice terminé de Lifeco. Le cabinet a informé Lifeco qu'il était indépendant par rapport à elle au sens des règles de conduite professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Manitoba.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

### Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit, qui a été approuvée par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> août 2018, est présentée à l'annexe A.

### Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de Lifeco se compose de Siim A. Vanaselja (président du comité), de Deborah J. Barrett, de Chaviva M. Hošek, d'Elizabeth C. Lempres et de James M. Singh. Chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

### Formation et expérience pertinentes

En plus de leurs antécédents professionnels dans le monde des affaires et de leur participation à d'autres sociétés, les membres du comité d'audit de Lifeco ont de l'expérience à titre de membres du comité d'audit de sociétés faisant partie du groupe de sociétés Lifeco. Les nouveaux membres du comité d'audit participent généralement à un programme de formation des administrateurs qui comporte une séance intitulée « Compétences financières ». Cette séance, qui a été mise sur pied et est présentée habituellement par la direction et les auditeurs externes de Lifeco, porte sur la structure et les secteurs d'activité de Lifeco, les conventions comptables importantes, le concept d'importance relative, le rapport des auditeurs et le rôle des auditeurs externes. Tous les membres du comité d'audit de Lifeco ont de l'expérience dans l'examen d'états financiers et le règlement des questions de comptabilité et d'audit connexes. Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience pertinentes de chacun des membres du comité d'audit de Lifeco.

Siim A. Vanaselja – M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada jusqu'à son départ à la retraite en 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil et préside le comité d'audit de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Il siège au conseil de TransCanada Corporation, qu'il préside, et a déjà présidé son comité d'audit. Il siège au conseil et au comité d'audit de la Corporation Financière Power et siège au conseil des fiduciaires et préside le comité d'audit de RioCan Real Estate Investment Trust. Il a déjà siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Deborah J. Barrett – M<sup>me</sup> Barrett a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited de 2011 à son départ à la retraite en 2017 et vice-présidente, Finances de cette société de 2004 à 2011. Auparavant, elle a occupé un certain nombre de postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle siège au conseil et au comité d'audit de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Elle siège au conseil et préside le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siège au conseil de Soulpepper Theatre Company, dont elle a déjà présidé le comité des finances, et au comité d'audit de The Globe and Mail Inc. Elle a déjà siégé au conseil des fiduciaires et au comité d'audit du Canadian Real Estate Investment Trust. Elle est comptable professionnelle agréée.

Chaviva M. Hošek – M<sup>me</sup> Hošek est présidente émérite de l'Institut canadien de recherches avancées, dont elle a été présidente et chef de la direction de 2001 à son départ à la retraite en 2012. Elle a été professeure à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto de 2012 à 2017. De 1993 à 2000, elle a été conseillère principale en matière de politiques auprès du Premier ministre du Canada et directrice, Politiques et recherche, au bureau du Premier ministre du Canada. Elle a été conseillère principale en matière de politiques auprès du chef du Parti libéral du Canada, députée provinciale (Oakwood), ministre du Logement du gouvernement de l'Ontario et membre du conseil des politiques et des priorités du Conseil des ministres de l'Ontario. Elle a été membre du Conseil économique du Canada. Elle siège au conseil et au comité d'audit de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Elle a siégé au conseil de Les aliments Maple Leaf Inc., de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques et d'Inco Ltd. et est administratrice et fiduciaire d'un certain nombre d'organismes à but non lucratif.

Elizabeth C. Lempres – M<sup>me</sup> Lempres est associée principale émérite au sein de McKinsey. Au service de McKinsey pendant 28 ans, elle dirigeait le groupe mondial des capitaux privés et investisseurs institutionnels au moment de son départ à la retraite en septembre 2017. Toujours chez McKinsey, elle a siégé au conseil de 2008 à son départ à la retraite et avait auparavant dirigé le groupe des produits de consommation et ventes au détail et été associée directrice du bureau de Boston. Elle siège au conseil et au comité d'audit de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Elle siège au conseil et au comité d'audit de Culligan International et elle siège au conseil d'Axalta Coating Systems Ltd. et de MIO Partners, Inc. ainsi qu'au conseil des fiduciaires du Collège Dartmouth. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Harvard, où elle a été récipiendaire de la Bourse Baker, et d'un baccalauréat ès arts en sciences de l'ingénieur et d'un baccalauréat en ingénierie du Collège Dartmouth.

James M. Singh – M. Singh est président du conseil dirigeant de CSM Bakery Solutions Limited. Il a été directeur général et chef financier de Nestlé S.A. jusqu'à son départ à la retraite en 2012. Il s'est joint à Nestlé Canada en 1977 et y a occupé divers postes. Il siège au conseil et au comité d'audit de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Il siège au conseil et préside le comité d'audit de RTL Group et siège au conseil de l'American Skin Association. Il siège au conseil des fiduciaires de l'International Integrated Reporting Foundation et a déjà présidé le groupe de travail des chefs des finances de la Table ronde des industriels européens. Il est comptable professionnel agréé et fellow du Chartered Institute of Management Accountants du Royaume-Uni.

#### Politique d'approbation préalable

Le 1<sup>er</sup> février 2005, le comité d'audit de Lifeco a adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par les auditeurs externes (la « politique d'approbation préalable ») afin de repérer, d'atténuer ou d'éliminer les éléments susceptibles de menacer l'indépendance des auditeurs externes. Le comité d'audit de Lifeco revoit et approuve cette politique chaque année.

La politique d'approbation préalable interdit à Lifeco et à ses filiales de confier aux auditeurs externes certains services stipulés qui ne sont pas des services d'audit. Conformément à cette politique, les auditeurs externes peuvent fournir à Lifeco

ou à ses filiales tous les services autres que d'audit qui ne sont pas expressément interdits avec l'approbation préalable du comité d'audit de Lifeco et des comités d'audit respectifs de la Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada.

#### Honoraires versés aux auditeurs externes

	<u>Exercice terminé le 31 décembre 2018</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 2017</u>
Honoraires relatifs aux services d'audit généraux <sup>(1)</sup>	24 816 821 \$	23 037 091 \$
Honoraires relatifs aux services d'audit des fonds distincts et autres fonds <sup>(2)</sup>	8 225 604	7 758 478
Honoraires relatifs aux services liés à l'audit <sup>(3)</sup>	5 581 668	6 124 973
Honoraires relatifs aux services fiscaux <sup>(4)</sup>	964 004	1 271 561
Autres honoraires <sup>(5)</sup>	1 055 545	1 419 279
<b>Total</b>	<u>40 643 642 \$</u>	<u>39 611 382 \$</u>

- (1) Honoraires relatifs aux services d'audit généraux : Ces honoraires se rapportent à l'audit des états financiers de Lifeco et de ses filiales ainsi qu'aux autres services d'audit que les auditeurs externes fournissent habituellement dans le cadre des dépôts prévus par la loi ou la réglementation.
- (2) Honoraires relatifs aux services d'audit des fonds distincts et autres fonds : Ces honoraires se rapportent à l'audit des états financiers des fonds distincts des filiales d'assurance de Lifeco, des états financiers des fonds enregistrés ou non enregistrés et d'autres produits de placement gérés par des filiales de Lifeco et des états financiers des sociétés de personnes auxquelles Lifeco, ses filiales ou les fonds distincts de ses filiales d'assurance sont parties.
- (3) Honoraires relatifs aux services liés à l'audit : Ces honoraires se rapportent à l'examen des états financiers intermédiaires de Lifeco et de ses filiales, à l'audit des régimes de retraite des filiales de Lifeco, aux examens requis dans le cadre des dépôts effectués auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux audits ou procédés définis par le client ayant trait principalement aux dépôts effectués auprès des organismes de réglementation, aux mécanismes de cloisonnement de l'information, aux contrôles internes, aux régimes d'avantages sociaux, aux biens gérés, aux processus liés au cycle économique et aux exigences en matière de suffisance de capital.
- (4) Honoraires relatifs aux services fiscaux : Ces honoraires se rapportent principalement aux services de conformité et de planification sur le plan fiscal.
- (5) Autres honoraires : Ces honoraires se rapportent à des missions particulières, notamment les services de traduction, les évaluations des contrôles internes, les contrôles effectués par des pairs indépendants, les services d'assurance de la qualité et les projets d'innovation.

#### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La circulaire d'information de la direction de Lifeco relative à l'assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle des administrateurs ont été élus donne d'autres renseignements sur Lifeco, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les porteurs de titres principaux et les titres dont l'émission a été autorisée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Lifeco. D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion du dernier exercice terminé de Lifeco.

**ANNEXE A**  
**GREAT-WEST LIFECO INC.**  
**CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**

**RUBRIQUE 1. COMPOSITION DU COMITÉ**

Le comité d'audit (le « comité ») du conseil d'administration (le « conseil ») doit se composer d'au moins trois administrateurs de Great-West Lifeco Inc. (la « Société »), qui doivent tous être indépendants et posséder des compétences financières au sens du règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité sont nommés par le conseil et remplissent leur mandat au gré de celui-ci. Le conseil nomme aussi le président du comité.

**RUBRIQUE 2. QUESTIONS DE PROCÉDURE**

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter la marche à suivre suivante :

- 2.1 Réunions** Le comité se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le comité peut se réunir à quelque endroit que ce soit, au Canada ou à l'étranger.
- 2.2 Réunions conjointes avec le comité de gestion des risques** Le comité se réunit au moins une fois par année avec le comité de gestion des risques du conseil.
- 2.3 Conseillers** Le comité peut retenir les services des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions et établir et verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.4 Quorum** Deux membres du comité forment le quorum aux réunions du comité.
- 2.5 Secrétaire** Le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint, ou la personne nommée par le président du comité (ou, en l'absence de celui-ci, le président du comité suppléant), agit comme secrétaire aux réunions du comité.
- 2.6 Convocation des réunions** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par le président et chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, le président du comité devra en aviser ce dernier.

**RUBRIQUE 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS**

Les fonctions et les responsabilités suivantes s'ajoutent à celles que le conseil attribue peut attribuer au comité à l'occasion :

- 3.1 Documents d'information** Les fonctions et les responsabilités du comité sont les suivantes :
- (1) examiner les documents suivants de la Société et en rendre compte au conseil avant qu'ils ne soient approuvés par le conseil et publiés :
- a) les états financiers intermédiaires et annuels;
  - b) les rapports de gestion intermédiaires et annuels;



- c) les communiqués de presse portant sur les résultats intermédiaires et annuels;
  - d) les autres documents contenant de l'information financière audité ou non audité, à sa discrétion;
  - e) les autres documents stipulés dans la politique de communication de l'information;
- (2) acquérir la certitude qu'un processus adéquat est mis en œuvre aux fins de l'examen de l'information financière qui est tirée des états financiers de la Société, à l'exception des renseignements publiés dans les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ce processus;
  - (3) examiner, à sa discrétion, l'information financière qui figure dans les rapports sur la situation financière de la Société que celle-ci dépose auprès des organismes de réglementation;
  - (4) examiner l'incidence des opérations, des arrangements et des obligations hors bilan (y compris le passif éventuel) et des autres liens avec des entreprises non consolidées ou d'autres personnes qui pourraient avoir une incidence importante, actuellement ou à l'avenir, sur la situation financière de la Société;
  - (5) examiner les placements et les opérations susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la situation de la Société que les auditeurs externes ou un dirigeant de la Société lui signalent.

**3.2 Audit externe** Les fonctions et les responsabilités du comité sont les suivantes :

- (1) recommander au conseil les auditeurs externes qui seront chargés de dresser ou d'émettre le rapport des auditeurs ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
- (2) évaluer les compétences et les ressources des auditeurs externes, y compris leurs politiques et les méthodes internes en matière de contrôle de la qualité, et rendre compte chaque année au conseil de leur qualité d'exécution;
- (3) examiner et approuver les modalités de la mission des auditeurs externes;
- (4) examiner le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit proposés et les questions liées au versement des honoraires d'audit et recommander au conseil la rémunération des auditeurs externes;
- (5) s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes, notamment en examinant le rapport annuel rédigé par ces derniers à ce sujet;
- (6) examiner la mission des auditeurs externes pour s'assurer que ces derniers sont dûment nommés à titre d'auditeurs externes de chacune des filiales de la Société, sauf si la Société juge, après avoir consulté les auditeurs externes, que l'actif total d'une filiale ne constitue pas une part importante de son actif total ou sauf, dans le cas d'une filiale qui exerce ses activités dans un pays autre que le Canada, si les lois du pays en question ne le permettent pas;
- (7) étudier la recommandation des auditeurs externes quant à la personne qui sera désignée pour effectuer l'audit;
- (8) rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les résultats de l'audit, les restrictions quant à la portée du travail des auditeurs externes ainsi que les difficultés graves survenues dans le cadre de l'audit et approuver le plan d'audit;
- (9) examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les modifications des principes comptables généralement reconnus (c'est-à-dire, les Normes internationales d'information financière), la qualité et le

caractère acceptable des conventions et des hypothèses comptables principales, les autres méthodes de traitement de l'information financière, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus, qui ont fait l'objet de discussions avec les membres de la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes et le traitement favorisé par les auditeurs externes, la présentation et l'incidence des risques et des incertitudes importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la situation de la Société et les estimations et jugements clés de la direction qui, dans chaque cas, sont susceptibles d'avoir une importance sur le processus de présentation de l'information financière de la Société;

- (10) communiquer directement avec les auditeurs externes dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (11) recevoir les rapports des auditeurs externes directement;
- (12) superviser directement le travail des auditeurs externes en ce qui a trait à la rédaction ou à la publication des rapports des auditeurs ou à d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la Société, y compris le règlement des désaccords entre la direction et les auditeurs externes quant à la présentation de l'information financière;
- (13) rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels et des états financiers intermédiaires;
- (14) rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des rendements, des placements et des opérations dont il est fait mention aux alinéas 3.1(4) et 3.1(5) des présentes;
- (15) examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction donnant suite à ces recommandations;
- (16) examiner l'évaluation que font les auditeurs externes du contrôle interne de la Société sur le processus de présentation de l'information financière ainsi que la façon dont la direction a donné suite à cette évaluation;
- (17) approuver au préalable (ou déléguer cette responsabilité à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à la politique d'approbation préalable de la Société, toutes les missions relatives à des services autres que d'audit que les auditeurs externes doivent fournir à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires relatifs à ces services et s'assurer que ces missions et honoraires ne compromettent pas l'indépendance des auditeurs externes;
- (18) examiner et approuver la politique de la Société quant à l'embauche d'associés et d'employés, ou d'anciens associés et employés, des auditeurs externes, actuels ou anciens;
- (19) examiner toutes les questions et les déclarations ayant trait au changement d'auditeurs externes, le cas échéant, ainsi que les mesures que la direction prévoit prendre pour assurer une transition ordonnée.

**3.3 Finances** Les fonctions et les responsabilités du comité sont les suivantes :

- (1) par l'entremise du président du comité, communiquer directement avec le chef des services financiers dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (2) après avoir consulté en bonne et due forme le chef de la direction, le président du conseil et le président du comité de direction, examiner et recommander au conseil la nomination ou la destitution du chef des services financiers;
- (3) examiner et approuver chaque année le mandat du chef des services financiers;

- (4) évaluer chaque année le rendement du chef des services financiers et l'efficacité de la fonction des finances;
- (5) examiner et approuver chaque année la structure, le budget et les ressources en matière d'organisation et de présentation de l'information de la fonction des finances et acquérir la certitude que le chef des services financiers a les ressources et l'indépendance nécessaires pour remplir les responsabilités qui lui incombent aux termes de son mandat et à l'égard des activités prévues, le cas échéant;
- (6) exiger que la direction mette en œuvre et maintienne des processus de contrôle interne appropriés et examiner, évaluer et approuver ces processus.

**3.4 Audit interne** Les fonctions et les responsabilités du comité sont les suivantes :

- (1) par l'entremise du président du comité, communiquer directement avec le chef de l'audit interne dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (2) après avoir consulté en bonne et due forme le chef de la direction, le président du conseil et le président du comité de direction, examiner et recommander au conseil la nomination ou la destitution du chef de l'audit interne;
- (3) examiner et approuver chaque année le mandat du chef de l'audit interne;
- (4) évaluer chaque année le rendement du chef de l'audit interne et la qualité d'exécution de la fonction d'audit interne;
- (5) examiner et approuver chaque année les éléments décrits en a) et b) et acquérir la certitude que le chef de l'audit interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour remplir les responsabilités qui lui incombent aux termes de son mandat et à l'égard du plan d'audit :
  - a) le plan d'audit interne, ainsi qu'examiner et approuver périodiquement les modifications qui y sont apportées;
  - b) l'évaluation des risques liés à l'audit interne et la structure, le budget et les ressources en matière d'organisation et de présentation de l'information de la fonction d'audit interne;
- (6) après avoir consulté le chef de l'audit interne en bonne et due forme, approuver les études de consultation indépendantes, au besoin, conformément aux méthodes utilisées par l'audit interne à l'égard de telles études;
- (7) rencontrer le chef de l'audit interne et la direction afin de discuter de l'efficacité des processus de contrôle interne de la Société;
- (8) examiner le résumé des rapports du chef de l'audit interne et les mesures prises ultérieurement par la direction pour gérer les risques importants soulevés dans ces rapports;
- (9) se réunir chaque année avec le comité de gestion des risques afin d'examiner l'évaluation que fait le chef de l'audit interne du cadre de gouvernance des risques.

**3.5 Actuariat** Les fonctions et les responsabilités du comité sont les suivantes :

- (1) par l'entremise du président du comité, communiquer directement avec l'actuaire en chef;
- (2) après avoir consulté en bonne et due forme le chef de la direction, le président du conseil et le président du comité de direction, examiner et recommander au conseil la nomination ou la destitution de l'actuaire en chef;
- (3) examiner et approuver chaque année le mandat de l'actuaire en chef;
- (4) évaluer chaque année le rendement de l'actuaire en chef et la qualité d'exécution de la fonction d'actuariat;
- (5) examiner et approuver chaque année la structure, le budget et les ressources en matière d'organisation et de présentation de l'information de la fonction d'actuariat et acquérir la certitude que l'actuaire en chef a les ressources et l'indépendance nécessaires pour remplir les responsabilités qui lui incombent aux termes de son mandat et à l'égard des activités prévues, le cas échéant;
- (6) rencontrer l'actuaire en chef afin de discuter des parties des états financiers annuels qui sont dressées par la fonction d'actuariat.

**3.6 Processus de traitement des plaintes en matière de comptabilité** Le comité doit établir un processus aux fins suivantes :

- (1) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
- (2) l'envoi confidentiel par les employés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de leurs préoccupations au sujet de questions de comptabilité ou d'audit discutables.

Le processus de traitement des plaintes en matière de comptabilité peut être énoncé dans le code de conduite professionnelle et de déontologie de la Société.

**3.7 Séances à huis clos** Le comité se réunit périodiquement à huis clos, lorsqu'il le juge approprié, et tient chaque trimestre des réunions à huis clos distinctes avec les auditeurs externes, le chef de l'audit interne, le chef des services financiers et l'actuaire en chef et, s'il le juge approprié, avec la direction.**3.8 Filiales**

- (1) Dans le cas d'une filiale importante se trouvant, dans la chaîne de propriété, entre la Société et une filiale directe, le comité doit examiner les états financiers de la filiale importante en question.
- (2) Dans le cas d'une filiale directe :
  - a) le comité peut s'en remettre à l'examen et à l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe ainsi qu'aux rapports et aux avis des auditeurs externes portant sur ces états financiers;
  - b) le comité doit recevoir un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'un document résumant la structure et les règles relatives à ses réunions (le « résumé des règles »);
  - c) le secrétaire du comité doit soumettre le rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe attestant que les processus prévus par la charte et le résumé des règles ont été suivis.

- (3) À ces fins :
- a) « **filiale importante** » désigne une filiale dont le bénéfice net compte pour 10 % et plus du bénéfice net de la Société;
  - b) « **filiale directe** » désigne la première filiale importante de la Société dans la chaîne de propriété qui compte un comité d'audit composé en majorité d'administrateurs indépendants.

#### **RUBRIQUE 4. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS**

Les auditeurs externes ont le droit d'être convoqués aux réunions du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité en fait la demande, les auditeurs externes devront assister à toutes les réunions du comité qui ont lieu pendant leur mandat.

#### **RUBRIQUE 5. ACCÈS À L'INFORMATION**

Le comité doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

#### **RUBRIQUE 6. EXAMEN DE LA CHARTE**

Le comité doit examiner la présente charte périodiquement et recommander au conseil les modifications qu'il juge appropriées.

#### **RUBRIQUE 7. COMPTES RENDUS AU CONSEIL**

Le président du comité doit rendre compte au conseil, de la manière et au moment exigés par ce dernier, des questions ayant été soumises à l'examen du comité, informer sans délai le président du conseil de toute question importante soulevée par les membres du comité, par l'auditeur interne, par les auditeurs externes ou par les organismes de réglementation et fournir au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres que le comité a reçus des auditeurs externes et des organismes de réglementation.